

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01524  
Numéro SIREN : 519 559 603  
Nom ou dénomination : APPEAR COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2019 sous le numéro de dépôt 27849



20190278492015

DATE DEPOT : 23/04/2019

N° DE DEPOT : 27849

N° GESTION : 2010B01524

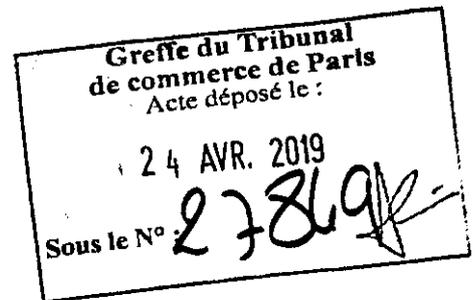
N° SIREN : 519559603

DENOMINATION : APPEAR COIFFURE

ADRESSE : 5 rue Blanche 75009 PARIS

MILLESIME : 2015

**APPEAR COIFFURE**  
**Société à responsabilité Limitée**  
**Au capital de 8.000 €**  
**05, rue Blanche**  
**75009 Paris**  
**SIRET : 519 559 603 00013**  
**NACE : 9602A**



**RAPPORT DE GESTION**  
**De la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 13 avril 2019**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31-12-2015** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

L'exercice clos le 31-12-2015, porte sur 12 mois d'activité.

La principale activité a été celle définie dans les statuts. Rien de particulier n'est à signaler à ce sujet.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

La situation comptable ne s'est pas améliorée suite une augmentation des dépenses et une baisse du chiffres d'affaires.

## RESULTATS – AFFECTATION

### Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes comptables préconisées par la réglementation et les lois en vigueur.

Le chiffre d'affaires H.T. au 31-12-2015 (12 mois d'activité), est de	84 475 €
Le montant des traitements et salaires s'élève à	51 346 €
Le montant des cotisations sociales s'élève à	9 505 €
Le montant des charges d'exploitation de l'exercice est de	101 461 €
Le résultat d'exploitation pour la période est de (perte)	15 137 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers, il s'établit à 15 137 € (perte)

Après prise en compte :

- des charges exceptionnelles de	496 €
- des produits exceptionnels de	1 €

Le résultat comptable s'établit à 15 631 € (perte)

Après réintégration des impôts et taxes non déductibles de	
de Charges non déductibles de	493 €
de déduction de montant du Crédit impôt apprentissage de	933 €
et de déduction de montant du CICE de	2 951 €

L'exercice clos le 31-12-2015 se traduit par une perte fiscale de 19 022 €.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte comptable de 15 137 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- report à nouveau débiteur : 15 137 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

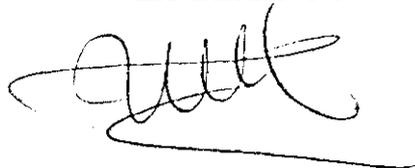
ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2014	NEANT		
2013	NEANT		
2012	NEANT		

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 (anciennement article 50) DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 23-19 (anciennement article 50) de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



**APPEAR COIFFURE**  
**Société à responsabilité Limitée**  
**Au capital de 8.000 €**  
**05, rue Blanche**  
**75009 Paris**  
**SIRET : 519 559 603 00013**  
**NACE : 9602A**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 13 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 avril à 17 heures 30, les associés de la société « **APPEAR COIFFURE** », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur MAVAKALA Gérard, associé	400 parts sociales
- Madame VUAKI Mkibé, associée	200 parts sociales
- Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, non associée	
<b>TOTAL DES PARTS SOCIALES</b>	<b>600 parts sociales</b>

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 75 % des parts sociales émises par la société.

Etaient absents :

- Monsieur VUAKI Claude, associé	200 parts sociales
----------------------------------	--------------------

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, en qualité de gérant non associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,  
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gérance,  
Affectation du résultat de l'exercice,  
Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19, de la loi du 24 juillet 1966 (anciennement article 50) et décision à cet égard,  
Questions diverses,  
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :  
l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015,

M

f

le rapport de gestion établi par la gérance,  
 le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,  
 le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.  
 Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives  
 et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant  
 le délai fixé par lesdites dispositions.  
 L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.  
 Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les  
 conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966,  
 établis par la gérance.  
 Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.  
 Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président  
 met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve  
 l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le  
 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces  
 comptes et résumées dans ce rapport.  
 En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre  
 2015.

Cette résolution est adoptée à la majorité

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les  
 comptes font apparaître une perte de : 15 631 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- en report à nouveau débiteur de : 15 631 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes  
 distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2014	NEANT		
2013	NEANT		
2012	NEANT		

Cette résolution est adoptée à la majorité




### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à la majorité**

### QUATRIEME RESOLUTION

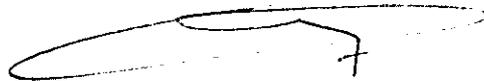
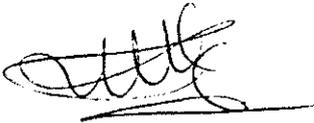
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

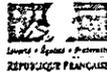
**Cette résolution est adoptée à la majorité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérant et e les associés ou leurs mandataires.

Le Président





## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL APEEAR COIFFURE 05 RUE BLANCHE 75009 PARIS France		05 RUE BLANCHE 75009 PARIS	
SIRET 51955960300013			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées SALON DE COIFFURE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	19 022						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquiés)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X										

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil
Société à responsabilité limitée SARL DES CONSEIL 83 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS Tél : 0145264353	<i>Certifié conforme à Bougriuel</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 18/09/2018 Lieu : PARIS Qualité : Nom du signataire : <i>[Signature]</i>

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			<b>Total (a à h)</b>

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de :				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités perçus	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
	1	2	3	4	5	6	7	8
M VUAKI CLAUDE 59 RUE HECTOR BERLIOZ 77390 COMBS LA VILLE	200	2015	17 937					
MME VUAKINEE MADALENA LONCA MKIBE								

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise <u>SARL APPEAR COIFFURE</u>										Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise <u>05 RUE BLANCHE 75009 PARIS</u>														
SIREN <u>5 1 9 5 5 9 6 0 3</u>														
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>				
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 1 5</u>				
<b>ACTIF</b>										<b>Net 3</b>				
										<b>Brut 1</b>				
										<b>Amortissements-Provisions 2</b>				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	3 660	030	3 660								
	Immobilisations financières * (1)		040	1 927	042				1 927					
	<b>Total I (5)</b>		044	5 587	048	3 660			1 927					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052								
		Marchandises *		060	1 407	062			1 407					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070								
		Autres* (3)		072	11 391	074			11 391					
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	7 250	086				7 250					
	Charges constatées d'avance*		092		094									
<b>Total II</b>		096	20 047	098				20 047						
<b>Total général (I + II)</b>										110	25 634	112	3 660	21 974
<b>PASSIF</b>										Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			8 000						
	Écarts de reévaluation				124									
	Réserve légale				126									
	Réserves réglementées*				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u> )				132									
	Report à nouveau				134			(20 303)						
	Résultat de l'exercice				136			(15 631)						
	Provisions réglementées				140									
	<b>Total I</b>				142			(27 935)						
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			18 048						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )				172	7 950		31 861						
	Produits constatés d'avance				174									
<b>Total III</b>				176			49 908							
<b>Total général (I + II + III)</b>										180	21 974			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 587						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.														

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL APEAR COIFFURE**

Néant

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [1] [5]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

**I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			1
Charges exceptionnelles (VI)	347		496
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306

**2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)** 310 (15 631)

**B — RÉSULTAT FISCAL**

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2 312 314 15 631

Réintégrations

Dédutions

Déficits

Remunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles*	322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies et octes A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JFI (44 sexes A)	989
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990
ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
Créance due au report en arriéré du déficit	346		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfices col 1 / Déficit col 2	352	354 19 022
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits antérieurs reportables : *	16 902		360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfices col 1 / Déficit col 2	370	372 19 022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD





Désignation de l'entreprise : SARL APEAR COIFFURE Néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale *
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 660	472 3 660	474 3 660	476 3 660
Immobilisations financières		480	1 927	482 1 927	484 1 927	486 1 927
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>5 587</b>	<b>492 5 587</b>	<b>494 5 587</b>	<b>496 5 587</b>

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	3 660	562 3 660	564 3 660
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>3 660</b>	<b>572 3 660</b>	<b>574 3 660</b>

**III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine passif y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19% (1) 579					Régularisations 590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APPEAR COIFFURE</u>					Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A</b>	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immob. incorporelles	700	705		2		
Terrains	710	715		3		
Constructions	720	725		4		
Inst techniques mat et outillage	730	735		5		
Inst générales, agencements amén div.	740	745		6		
Matériel de transport	750	755		7		
Autres immobilisations corporelles	760	765		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
TOTAL	770	775		780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	16 902	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984	16 902	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>			
Déficits de l'exercice	860	19 022	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870	35 925	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800	<input type="checkbox"/>
<b>VI DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	16 895
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	5 498
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

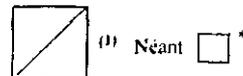
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Designation de l'entreprise: <b>SARL APPEAR COIFFURE</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012015</b>		et clos le : <b>31122015</b>	
Durée en nombre de mois		<b>1</b>   <b>2</b>	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b> Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	du
		160	au
Date de cessation		186	
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

SIREN 5 1 9 5 5 9 6 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APPEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [ ] Nom patronymique LOUBANIA Prénom(s) JOSEPH

Nom marital [ ] % de détention 55 Nb de parts ou actions 440

Naissance : Date 16091956 N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° 37 Voie ED CHARLES DE GAULLE

Code Postal 92390 Commune VILLENEUVE LA GARENNE Pays FR

Titre (2) MME [ ] Nom patronymique MADALENA LONDA Prénom(s) MKIBE

Nom marital VUAKI % de détention 20 Nb de parts ou actions 160

Naissance : Date 05111957 N° Département 99 Commune HUAMBO Pays AO

Adresse : N° 59 Voie RUE HECTOR BERLIOZ

Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Designation de l'entreprise SARL APPEAR COIFFURE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

SIREN 5 1 9 5 5 9 6 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.